

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ 0001 Infrastructure

Interpellation de M. Jan PENRIS à la ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges sur « les récentes grèves dans les chemins de fer ».

➤ 0002 Relations extérieures

Interpellation de Mme Barbara PAS au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales sur « le dernier rapport d'avancement concernant la Turquie ».